



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
21 mars 2011  
Français  
Original: anglais et russe

### Commission des stupéfiants

#### Cinquante-quatrième session

Vienne, 21-25 mars 2011

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

#### Fédération de Russie: projet de résolution

#### Initiative du Pacte de Paris

*La Commission des stupéfiants,*

*Réaffirmant* les engagements pris par les États Membres dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue<sup>1</sup>, dans lesquels les États Membres ont décidé de fixer à 2019, pour les États, la date butoir pour éliminer ou réduire sensiblement et de façon mesurable la culture illicite du pavot à opium, du cocaïer et de la plante de cannabis; la demande illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, et les risques sanitaires et sociaux liés aux drogues; la production, la fabrication, la commercialisation, la distribution et le trafic illicites de substances psychotropes, notamment de drogues synthétiques; le détournement et le trafic illicite de précurseurs; et le blanchiment d'argent lié aux drogues illicites,

*Se félicitant* de l'initiative du Pacte de Paris et des deux conférences internationales de niveau ministériel qui se sont tenues dans ce cadre à Paris en 2003 et à Moscou en 2006,

*Prenant note* de l'enquête sur la production d'opium en Afghanistan intitulée *Afghanistan: Opium Survey 2010*, publiée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et s'inquiétant de la flambée du prix de l'opium, qui risque

\* E/CN.7/2011/1.

<sup>1</sup> Voir A/64/92-E/2009/98, sect. II. A.



d'inciter fortement les cultivateurs à poursuivre la culture du pavot, voire à l'étendre, en 2011,

*Prenant note également* du rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2010 sur les précurseurs et les produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes<sup>2</sup>, dans lequel celui-ci estime qu'il importe de déployer des efforts soutenus pour continuer de dissuader ceux qui sont impliqués dans le trafic de substances utilisées dans la fabrication illicite d'héroïne,

*Exprimant son soutien* aux efforts déployés par les États Membres pour renforcer la coopération régionale afin de lutter contre la menace que constituent pour la communauté internationale la culture illicite du pavot à opium en Afghanistan et le commerce illicite d'opiacés,

*Se félicitant* des conclusions des conférences internationales sur l'Afghanistan tenues à Londres en janvier 2010 et à Kaboul en juillet 2010, au cours desquelles la question de la lutte contre les stupéfiants a été abordée en qualité de thème transversal,

*Se félicitant également* des résultats du forum international sur la menace que la production de drogues en Afghanistan représente pour la communauté internationale, tenu à Moscou en juin 2010,

1. *Accueille avec satisfaction* la décision prise par le Groupe consultatif de la politique du Pacte de Paris convoqué de nouveau le 17 mars 2011 à Vienne, tendant à ce qu'une conférence internationale de niveau ministériel se tienne à Vienne au second semestre 2011, dans le prolongement de l'initiative du Pacte de Paris;

2. *Encourage* cette conférence internationale à faire le point des progrès réalisés dans le cadre de l'initiative du Pacte de Paris depuis 2006 et à fixer les priorités de l'initiative pour la période à venir;

3. *Invite* toutes les parties concernées à participer activement à cette conférence internationale;

4. *Prie* le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de contribuer, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, à l'organisation et à la tenue de cette conférence internationale et de lui faire rapport sur le sujet à sa cinquante-cinquième session.

---

<sup>2</sup> *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2010 sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.11.XI.4).